

SEISME 1889

L'histoire a besoin de vous !

Un tremblement de terre a frappé la Tour du Pin le 18/02/1889, et a été ressenti jusque dans votre commune.

Nous détenons très peu d'informations sur ce séisme qui reste pour nous un mystère, malgré une recherche approfondie dans les archives départementales et régionales.

L'histoire a besoin de vous ! Nous faisons appel à vos mémoires, à vos archives personnelles pour tenter d'éclaircir ce pan de l'histoire régionale.

Aidez-nous à remonter la piste de cet événement méconnu. Vous détenez des articles de presse de l'époque, des récits de vos aïeux relatant l'événement ?

Faites-nous parvenir vos souvenirs à la mairie. Chaque information qui pourrait sembler de premier abord anodine, peut être cruciale pour améliorer la connaissance de ce séisme !



INFO SEISME

Amélioration de la connaissance des séismes historiques

EDF – DIPNN - Direction industrielle

TEGG - Pôle Aléa Sismique



LA POSTE COMMUNIQUE : Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur



L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus pas des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant.

Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer la main par-dessus un portail ou un grillage)
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

TRANQUILLITE VACANCES



Connaissez-vous l'opération « Tranquillité vacances » ? Avant de partir pour une longue période, vous pouvez signaler votre départ à la brigade de gendarmerie de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



Gendarmerie nationale
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Quelques conseils :

- N'indiquez pas vos dates de départ sur les réseaux sociaux
- Laissez des signes visibles de présence, activez diverses sources lumineuses par minuterie
- Evitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres...)
- Fermez vos portes, fenêtres et volets, vérifiez le bon état de vos serrures
- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation, mettez vos bijoux, objets d'art et de valeur en lieu sûr.

RECENSEMENT MILITAIRE



Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile pour recevoir leur convocation à la journée défense et citoyenneté et permettre leur inscription d'office sur les listes électorales. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- ⇒ **Le secrétariat de mairie sera fermé**
 - ↔ les samedis du 12 juillet au 17 août
 - ↔ et du 14 au 16 août
- ⇒ **La bibliothèque municipale sera fermée du 5 au 30 août**